

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 27 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

Présents : Mesdames Evelyne SERPOL, Laurence ROUX, Bernadette ELGER, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL.

Absentes : Mesdames Eveline BONDET et Marcelle GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MOCHON

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 BUDGET GENERAL – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CHARVET, délibérant sur le compte administratif de l'année 2018 dressé par Monsieur Claude JUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel se résume comme indiqué dans les Annexes 1, 2 et 3 ci-après (résultat du budget général, résultat du budget eau et assainissement, résultat du budget du lotissement) ;

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à tire budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les annexes 1, 2 et 3 ci-après.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 (budget général, Service Eau et Assainissement et Lotissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2018, sans augmentation par rapport à 2018 comme suit :

- ❖ Taxe d'habitation : 13.55 %
- ❖ Taxe sur le Foncier Bâti : 14.20 %
- ❖ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 36.38 %

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT –

Dépenses :	218 954.18 €
Recettes :	72 997.59 €
Résultat de l'exercice 2018	- 145 956.59 €
Résultat de clôture 2017	302 871.66 €
Résultat de clôture 2018	156 915.07 € (affectation en recettes d'investissement au compte 001)
Crédits reportés en dépenses au 31/12/2018	79 000.00 €
Crédits reportés en recettes au 31/12/2017	0.00 €
Solde des crédits à reporter :	- 79 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CALCUL DE L'EXCEDENT DE CLOTURE

Dépenses	810 666.73 €
Recettes	832 579.20 €
Résultat de l'exercice 2018	21 912.47 €
Résultat de clôture 2017	259 538.76 €
Résultat de clôture 2018	281 451.23 € (compte 002 en recettes de fonctionnement)

BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	967 656.00 €
Recettes	1 043 972.00 €
Excédent	76 316.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 086 474.00 €
Recettes	1 086 474.00 €

Proposition de la commission des affaires comptables et financières :

Section de fonctionnement

- Affectation de **16 316.00 €** au compte 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement
- Affectation de **30 000.00 €** au compte 615221 – Entretien de bâtiments publics
- Affectation de **30 000.00 €** au compte 615228 – Entretien de bâtiments autres

Section d'investissement

- Réalisation d'un prêt de 500 000.00 € pour financer une partie des travaux de revitalisation du centre du village et une partie des travaux de sécurité dans le village.

TAUX D'IMPOSITION 2019 ET PRODUIT FISCAL ATTENDU PAR CHAQUE TAXE

Taxes	Bases d'impositions	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	961 600.00	13.55 %	130 297.00 €
Foncier bâti	676 000.00	14.20 %	95 992.00 €
	49 800.00	36.38 %	18 117.00 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE

Dépenses :	131 357.64 €
Recettes :	262 553.17 €
Résultat de l'exercice 2018	131 195.53 €
Résultat de clôture 2017	-9 438.18 €
Résultat de clôture 2018	121 757.35 € (report au compte 001 – recettes d'investissement)
Crédits reportés en dépenses	20 000.00 €

SECTION D'EXPLOITATION – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE

Dépenses	43 182.55 €
Recettes	59 446.47 €
Résultat de l'exercice 2018	16 263.92 €
Résultat de clôture 2017	59 866.88 €
Résultat de clôture 2018	76 130.80 € (report au compte 002 recettes d'exploitation)

BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	76 984.00 €
Recettes	138 829.00 €
Excédent constaté	61 845.00 €

Répartition de cet excédent :

- Affectation de 10 000.00 € au compte 61521 – Entretien et réparations de bâtiments publics
- Affectation de 36 845.00 € au compte 61523 – Entretien et réparations de réseaux
- Affectation de 15 000.00 € au comptes 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	58 698.00 €
Recettes	175 592.00 €
Excédent constaté	116 894.00 €

Répartition de cet excédent :

- Affectation de 20 000.00 € au compte 203 – Frais d'études
- Affectation de 20 000.00 € au compte 211 – Acquisition de terrains
- Affectation de 26 894.00 € au compte 2315 – Immobilisations en cours
- Affectation de 30 000.00 € au compte 2156 - Installations, Matériels et Outillages
- Affectation de 20 000.00 € au compte 020 – Dépenses imprévues

ETAT DE LA DETTE

Objet de la dette	Durée	Dette en capital à l'origine €	Dette au 1 ^{er} janvier 2019 €	Intérêts €	Capital €	Total de l'annuité €
Mise en séparatif des réseaux	10 ans	100 000.00€	80 595.37 €	570.76 €	9 812.00 €	10 382.76 €

LOTISSEMENT COMMUNAL LE BOSSIN

Aucune dépense, ni recette sur l'exercice 2018.

Un compromis de vente a été signé pour le lot n°02 de 1 099 m2.

Budget 2019

Prélèvement d'une somme de 200 000.00 € sur le solde d'exécution de l'investissement qui sera reversée au budget général.

ETUDE DE DIFFERENTS DEVIS

Projet de rénovation des vestiaires du stade :

Un devis estimatif a été établi par le Bureau d'Etudes Bâtiment MARTINAND : Coût de l'opération : 112 735.80 € TTC – Honoraires de maîtrise d'oeuvre : 7 200.00 € TTC

Un devis estimatif a été établi pour un projet d'agrandissement et création d'un Club House par le Bureau d'Etudes MARTINAND - Coût de l'opération : 166 708.20 € TTC – Honoraires de maîtrise d'oeuvre : 15 600.00 € TTC

Avant de valider ces deux projets, le conseil décide d'établir des dossiers de demandes de subventions afin de connaître les aides financières pouvant être octroyées.

Electrification rurale et éclairage public – Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication Rue du Stde et Grande Rue RD30.

Avant d'engager des travaux pour la sécurité des piétons dans le centre du village, la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques sur une partie de la grande Rue et rue du Stade s'avère nécessaire et un avant-projet-sommaire a été réalisé par le SIEA :

Grande rue – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la collectivité :

Eclairage public : 7 596.60 €

Electrification rurale : 94 250.00 €

Génie civil de télécommunication : 16 200.00 €

Rue du Stade – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la collectivité :

Eclairage public : 2 950.18 €

Electrification rurale : 24 400.00 €

Génie civil de télécommunication : 13 500.00 €

Le conseil donne son accord.

Aménagement d'un commerce et quatre logements :

Le cabinet COSINUS a besoin d'un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant-travaux.

En effet, les DTA avant la vente ne sont pas réglementaires pour les travaux car non exhaustifs. Il s'agit d'éléments repérés visuellement suivant une liste précise, or pour les travaux, il faut des sondages visuels et destructifs avec analyses sur l'ensemble des ouvrages existants.

- un repérage des éléments contenant du plomb (CREP) avant-travaux de démolitions, également.

Il faut savoir, que le coordonnateur SPS n'autorisera pas le début des travaux sans éléments.

Une proposition de prix a été établie par la Société DIAGAMTER pour un coût minimum HT de 6 500.00 € ; le conseil donne son accord.

Equipped sanitaire au camping avec accès pour les personnes à mobilité réduite : WC complet, rampe pour handicapés, lavabo, main courante, douche avec siège pliable, chauffe-eau, ventilation VMC : 8 500.00 € HT. Le conseil donne son accord.

Epicerie communale : devis établi par l'entreprise BOUVARD pour la pose d'un détecteur infra-rouge et d'un carillon deux tons : 712.00 € HT. Le conseil donne son accord.

Appartement au-dessus de l'épicerie : un devis a été établi par la Menuiserie GINESTE pour un accès indépendant du magasin : 3 292.00 € HT. Le conseil donne son accord.

Rénovation de la toiture des appartements sis rue de la Xavière : 3 entreprises ont été contactées ; un seul devis reçu ce jour – dossier en attente.

Achat de dictionnaires : un devis a été établi par la Société Lire Demain pour l'achat de 27 dictionnaires qui seront offerts aux CM2 en fin d'année scolaire : 611.55 € TTC. Le conseil donne son accord.

Sécurisation réseaux REX PROTECT : une proposition de sécurisation (installation d'un pare-feu) sur le réseau informatique a été établie par la Société REX-ROTARY – Coût mensuel : 79.50 € HT. Le conseil demande qu'un avis soit pris auprès de la Société CATS'NET qui gère la maintenance des postes informatiques.

DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire expose que des dépôts sauvages sur la voie publique sont régulièrement constatés occasionnant des nuisances pour la collectivité et des frais de remise en état des lieux par les agents municipaux.

Il indique qu'il convient, afin de sanctionner ces infractions, de préciser les modalités de facturation de ces dépôts sauvages, qu'il s'agisse :

- de dépôts de sacs ordures ménagères sur les voies publiques ou sur le domaine de la commune.
- de dépôts d'encombrants et/ou déchets devant faire l'objet d'un apport volontaire en déchetterie ou d'un dépôt dans les Conteneurs Semi-Enterrés ou enterrés ou aériens d'ordures ménagères ou de tri sélectif.

Il propose d'établir, comme le fait la Communauté de Communes pour les dépôts au pied des Conteneurs Semi-Enterrés ou Enterrés ou aériens d'ordures ménagères ou de tri sélectif, une facturation de 75 € aux auteurs de ces actes, lorsque ceux-ci seront identifiés soit :

- par un agent municipal de la commune,
- par un élu de la commune,
- par des documents ou objets contenus dans les déchets incriminés.

Le conseil donne son accord.

CESSION DE TERRAIN A LA SEMCODA

Le maire expose au conseil qu'une bande de terrain de 4.85 m2 appartenant à la commune se trouve sur le terrain qui entoure la construction de l'immeuble SEMCODA Place Brillat Savarin.

Ce terrain doit être fermé par une bordure de trottoir, la commune pourrait le mettre à disposition de SEMCODA tout en restant propriétaire.

Le conseil donne son accord.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Le maire rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Les infractions relatives au non-respect de cette réglementation expose les contrevenants à une amende de 3^{ème} classe pouvant s'élever jusqu'à 450.00 €

THEATRE DE LA CHRYSALIDE EN BUGEY

Une représentation aura lieu le Samedi 20 juillet 2019 à 20h00 à l'Etang de Poisieu.

Une buvette à partir de 18h00 et un barbecue à partir de 19h00 seront assurés par le Comité d'Animation de Passin.

La séance est levée à 22h00.